



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taxe professionnelle

Question écrite n° 84552

Texte de la question

M. Hervé Gaymard appelle l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur la question de la complexification des procédures administratives fiscales occasionnées suite au remplacement de la taxe professionnelle par la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Alors que la situation économique actuelle exige des entrepreneurs de redoubler leurs efforts pour assurer la viabilité de leurs entreprises, les lourdeurs administratives, notamment la production de deux déclarations (télédéclaration et télépaiement) et la gestion de quatre paiements, contrarient l'activité entrepreneuriale. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il a prévu de mettre en oeuvre en vue d'alléger et simplifier les procédures administratives qui pèsent sur les entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Gaymard](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84552

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 7992

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)